

DEPARTEMENT DE L'ISERE  
ARRONDISSEMENT DE VIENNE  
CANTON DE L'ISLE D'ABEAU

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°2018-13

COMMUNE DE TRAMOLÉ

En exercice : 15  
Présents : 11  
Pouvoir : 01  
Votants : 12

L'an deux dix huit  
Le 22 mars à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ  
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie  
Sous la présidence de Michel PERRET, Adjoint  
Date de la convocation 16 mars 2018

**OBJET : FINANCEMENT DU SIVU DU GROUPE SCOLAIRE CULIN-TRAMOLE**

**PRESENTS** : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Sylvie SABATIER, Pascale CHOTEL, Florence MANDON, Fabien ORCEL, Arnaud DUCELLIER-FAUVY, Philippe PELLET

**EXCUSES** : Bruno BESANÇON donne pouvoir à Fabien ORCEL, Jean-Michel PIDOLOT

**ABSENTS** : Erwan BRACCHI, Benoist CHAMARAUD

**Secrétaire de séance** : Arnaud DUCELLIER-FAUVY

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune verse au S.I.V.U. du groupe scolaire CULIN-TRAMOLE, une somme permettant d'équilibrer les comptes.

Il rappelle également un premier versement de 35 580.34 € au 1<sup>er</sup> trimestre 2018.

La participation de la commune de TRAMOLE est estimée pour l'année 2018 à 142 321.37 €.

Monsieur le Maire propose de verser cette somme au SIVU trimestriellement. Cet échéancier est indicatif et sera susceptible d'être modifié selon les besoins du SIVU, sans que les montants cumulés des versements dépassent 142 321.37 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**ACCEPTE, à l'unanimité**, la proposition du Maire

**AUTORISE, à l'unanimité**, le Maire à effectuer les mandatements correspondants.

Jean-Michel DREVET  
Maire de Tramolé



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les, jour, mois et an que dessus.  
Transmis à la Sous-Préfecture de VIENNE  
Visé par le contrôle de la légalité  
Certifié exécutoire et Affiché